



2022-63

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le 20 mai à 18 heures 45.
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 16/05/2022

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,
Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES
Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS,
Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT,
Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Sébastien GAGNE

Excusés :

Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES

Objet : Encaissement chèque

Monsieur le Maire fait part de la condamnation par le tribunal des trois personnes ayant perpétré des dégradations au centre socio culturel en aout 2019, leur imposant le versement d'une indemnisation au regard du devis et facture fournis, pour un montant de 576.46 euros chacun.

Dans le cadre de cette affaire, l'avocat d'un des mis en cause a fait parvenir le chèque correspondant au montant de l'indemnisation due.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- PREND ACTE de la décision du tribunal comme explicitée ci-avant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du chèque de 576.46 € émis par Maître Marielle OLIVIER-DEVY, avocat ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la concrétisation du projet et de la présente délibération.

Le Maire
Franck PAILLON

